

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

21 JUIN 2023 – DONNERY

Participaient :

M. Eric Augot, Escapades ligériennes
Mme Raphaëlle BAES, Conseil départemental
Mme Muriel Bataille, CC Beauce Loirétaine
Mme Marie-Laure Beaudoin, Conseillère départementale
Mme Laurence Bellais, Vice-Présidente du Conseil départemental
Mme Noémie Beulin, Directrice de l'Office de tourisme du Grand Pithiverais
Mme Mathilde Blaise, Roseraie de Morailles
M. Claude Boissay, co-président de la SHOL
Mme Audrey Boutelet, Orcom audit
Mme Isabelle Bowen, Messieurs Christian et Vincent Bowen, crêperie bretonne - Orléans
M. Maxime Buizard-Blondeau, représentant la Chambre d'Agriculture
M. Michel Chambrin, Vice-Président Tourisme de la Communauté de communes Plaine du Nord Loiret
Mme Marie-Claude Charles, Chambres d'hôtes et gîtes - Donnery
M. Daniel Chaufton, Maire de Donnery
M. Christian Chenu, Administrateur Tourisme Loiret
Mme Marie-Christine Cochard, Roseraie de Morailles
Mme Manon Coquis, Château de Beaugency
M. René Daudin, Communauté de communes Beauce Loirétaine
M. Eric Delamazière, gîtes et chambres d'hôtes - Noyers
M. François Denise, Les roses anciennes André Eve
M. Jean-Pierre Desnoues, Vice-Président de la Communauté de communes 3CBO
M. Alain Di Stéfano, Maire de Yèvre le Château
M. Grégory Dorchodoy, Renseignements Territoriaux 45
Mme Julie Duclos, CCI Loiret
Mme Charlotte Durand, Conseil départemental
Mme Sandrine Durgeau, La ferme des p'tits bergers – Chaussy
Mme Line Fleury, Conseillère départementale
Mme Chris Florès, Maire de Coudroy
M. Jean Fournier, Château royal de Montargis
M. Jerry GRAS, Président de l'UMIH 45
Mme Gaëlle Grillère, gîte la terrasse – Poilly lez Gien
Mme Lorraine Grosmanjin, Ecu de France - Malesherbes

Monsieur Régis Guérin, Administrateur Tourisme Loiret
Mme Sylviane Hareng, Hébergeur Vieilles maisons/Joudry
Mme Sophie Héron, VP Tourisme Cc des Loges
M. Jean-Louis Hidas, CC des communes Giennesoises
M. Jean-Louis Jama, Umih 45
M. Patrick Julien, directeur OT Val de Sully
Mme Carole Joulin, Déléguée tourisme CC des Loges
M. Thierry Labbé, Gîtes de France Loiret
Mme Marie-Laure Labbé, gîte Tireloup – Sennely
M. Philippe Lacombe, Directeur de la culture et des sports – CD
M. Xavier Lelevé, château de Meung/Loire
Mme Marie-Philippe Lubet, VP Tourisme Loiret
M. Gérard Malbo, Conseiller départemental
Mme Françoise Malherbe, présidente OTI Val de Loire et Forêt d'Orléans
M. Alain Margueritte, Adjoint au maire de Jargeau
M. René Martin, Codep 45 cyclo- commission tourisme
Mme Pauline Martin, VP Conseil départemental
Mme Emma Mendès, OT Agglomération Montargoise
Mme Mélanie Moinard, château de Beaugency
M. Jean-Luc Morin, Comité départemental de randonnée pédestre du Loiret
M. Thomas Osmond, directeur OT Terres de Loire et Canaux
Mme Joëlle Pasquet, Vice-Présidente Tourisme de la Communauté de communes du Pithiverais
M. François Pointereau, Racines Pays Loire Beauce
Mme Fabienne Perque, Directrice de l'Office de tourisme Val de Loire et Forêt d'Orléans
Mme Sophie Pirou, Responsable des châteaux de Sully et Chamerolles, Conseil départemental
M. Patrick Pommier, Président du Comité départemental de randonnée pédestre du Loiret
M. Jean-Marc Providence, Directeur de l'Atelier Musée de l'Imprimerie - Malesherbes

Mme Sophie Regniez, maire de Oison, château d'Amoy
M. Michaël Renard, Responsable développement de la Fédération de pêche du Loiret
Mme Martine Rico, Gîte du bois de la Charbonnière – St Jean de Braye
M. Mme Séchet, gîte La grange de mon père – Jouy le potier
M. Mme Sénéchal, C.O.V.O.C
Mme Honorine Simon, Chargée de mission Marque Sologne - ADT 41/Tourisme Loiret
M. Patrice Simon, Office de Tourisme Agglomération Montargoise
Mme Thiriote-Lesne, Parc de la Chesnaie

M. Luc Thomas, Président Gîtes de France Loiret
M. Dominique Tinseau, Président de la Fédération de Pêche du Loiret
Mme Françoise Venon, Mairie de Châteauneuf-sur-Loire
Mme Valérie Vicherat, Mairie de Briare - Communauté de communes Berry Loire Puisaye
M. Dominique Villaret, Adjoint au Maire de Donnery
Mme Sylviane Villier, chambres d'hôtes – Vannes sur Cosson
Mme Christina Willaume-Gasquez, Directrice de l' Office de Tourisme de Gien

Etaient excusés :

M. David Alexis, Auto Sport Muséum, pouvoir à M. Providence
Mme Valérie Beaudoin, restaurant et chambres d'hôtes le Cabinet Vert
Mme Odile Bret, Vice-Présidente Tourisme Communauté de communes Terres du val de Loire
Mme Cespedes, Chambre d'hôtes Château-Renard, pouvoir à Mme Charles
M. Stéphane Chassine, Jardins de Roquelin, pouvoir à Claude Boissay
M. René Chertier, Petit train de Briare, pouvoir à Thomas Osmond
Mme Anne Chevassu, Directrice de la Communication et de l'information, Conseil départemental
M. Cyril Darbier, Be my bus
M. Rémy Demantes, Musée du cirque et de l'illusion
M. Bertrand Deshayes, Merci la Loire, pouvoir à Mme Vicherat
Mme Véronique Desnoues, Mairie de St Jean de la Ruelle, Camping municipal
Mme Hélène Dhams, Vice-Présidente Tourisme CC4V
Mme Sophie de Gaallon, chambres d'hôtes l'Echappée Belle, pouvoir à M. Néraud
Mme Sandrine Eugène – Directrice des Infrastructures, Conseil départemental
Mme Anne Gaborit, Conseillère départementale, Maire de Ligny le Ribault
M. Francis Garnier, Musée de Loury, pouvoir à M. Providence
M. Marc Gaudet, Président du Conseil départemental
Mme Evelyne Gaudin-Henaff, adjointe au maire de Bonny-sur-Loire
Mme Elisabeth Gavillon, Maison des 2 Marines, pouvoir à Thomas Osmond
M. Philippe Gobinet, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
M. Benoît Grosjean, Président CODEP Cyclo

M. Lancelot Guyot, Tous au château, pouvoir à Xavier Lelevé
M. Jacky Hecquet, Maire de Beaulieu - Maison du terroir
Mme Catherine Houvion, Chocolaterie des Loges, pouvoir à Sophie Héron
M. Jérôme Kohn, directeur territorial CMA
Mme Stéphanie Le Donne, Odyssee en Val de Loire, pouvoir à Xavier Lelevé
Mme Marie-Thérèse Lалуque, Huilerie Lалуque pouvoir à Noémie Beulin
Mme Eline Leroy, terre Ardeline – Montargis
M. Eric Ozanne, Family Ecolodge, pouvoir à Thierry Labbé
M. Hervé Pasquier, Brasserie de la Poste Montargis, pouvoir à Patrice Simon
Mme Marine Moreau, directrice Cafés Jeanne d'Arc, pouvoir à Marie-Philippe Lubet
Mme Prescilla Morel, Bateaux touristiques, pouvoir à Thomas Osmond
M. Odry, gîte du pont-canal, pouvoir à Mme Grillère
M. Yves Pinsard, Maire de Bucy Saint Liphard
M. Xavier Poupat, Domaine Poupat et Fils
M. Philippe Rago, Novotel La Source, pouvoir à Jean-Louis Jama
M. Marc Richet, Directeur du CRT Centre Val de Loire
Mme Rousseau Viviane, Musée du Safran Boynes, pouvoir à Maxime Buizard-Blondeau.
Mme Marie-Laure Tournaye, Office de Tourisme les Portes de Sologne, pouvoir à Patrick Julien
Mme Florinda Thiery, Chambres d'hôtes la Rozelière, pouvoir à M. Néraud
Mme Hélène Tubach, administratrice Tourisme Loiret, pouvoir à Patrick Julien
M. SCHWACHTGEN, savons d'Auxy, pouvoir à Maxime Buizard-Blondeau
M. Jean-Philippe Vanlauwe, Passeurs de Loire – Sigloy
Mme Villard, gîte rural - Baule

Frédéric Néraud, Président de Tourisme Loiret accueille les participants et les remercie de leur présence. Il donne la parole à M. Daniel Chaufton, Maire de Donnery. Ce dernier, ravi que l'assemblée générale de Tourisme Loiret se tienne dans sa commune dresse un rapide historique de Donnery et de ses atouts touristiques.

Frédéric Néraud le remercie ainsi que l'équipe technique, pour la mise à disposition de la salle.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2022
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2022
- Bilan financier 2022
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Orientations 2023
- Validation du budget 2023
- Cotisation 2024
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 mai 2022 :

M. Néraud demande aux participants s'ils approuvent le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 mai 2022 qui a été envoyé par mail avec l'invitation.

Sans aucune voix contre ni abstention, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Président :

Malgré un contexte compliqué, avec une crise sanitaire derrière nous, mais une géopolitique en tension, l'année 2022 aura été une année globalement positive pour le tourisme.

Durant cette année encore, Tourisme à Loiret eu à cœur de démontrer son attachement à l'accompagnement de projets, portés par les professionnels, les associations ou les collectivités; la performance dans nos missions de structuration de tous les territoires qui composent le Loiret; son rôle de relais de communication et marketing pour les acteurs touristiques du département; sa participation au développement économique du Loiret via la commercialisation groupes et individuels.

Bilan de la saison

2022 aura été une bonne année pour le tourisme dans le Loiret avec un bilan qui s'avère positif. La progression des clientèles françaises se poursuit et les clientèles étrangères sont de retour après deux saisons impactées par la crise sanitaire.

La saison 2022 s'est révélée satisfaisante pour les professionnels du tourisme du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire. L'activité touristique retrouve pleinement le niveau de l'année de référence de 2019. C'est ce qui ressort à la fois des enquêtes de fréquentation et des enquêtes de conjoncture réalisées tout au long de la saison auprès des professionnels du département par le CRT en partenariat avec les ADT dont Tourisme Loiret.

=>Hôtellerie de chaîne

En 2022, le taux d'occupation dans les hôtels s'établit à 56,5%, en légère baisse de 0,7 points par rapport à 2019. Entre juillet et octobre l'activité est revenue au niveau de 2019, signe du retour des clientèles dans l'hôtellerie.

=>Hébergements locatifs

En 2022, le taux d'occupation des hébergements sur les plateformes locatives s'établit à 54%. Les retombées économiques, estimées à plus de 37 millions d'euros sont en progression de 30%.

=>Sites de visites

Avec plus d'un million d'entrées enregistrées dans les sites de visites du département en 2022, une partie des sites a vu sa fréquentation retrouver les niveaux des années d'avant crise, principalement les châteaux et les jardins.

Certains sites dépassent leur niveau de 2019 : Hôtel Groslot +13%, château de Meung sur Loire +1%, château de la Ferté +16%, château de Sully sur Loire +9%, Maison de Jeanne d'Arc +9%.

Cependant d'autres sites, majoritairement des musées, connaissent une fréquentation toujours inférieure à celle de 2019.

=>Fréquentation des véloroutes du département

En 2022 plus de 40 000 passages de vélo ont été enregistrés en moyenne par compteur sur les itinéraires du Loiret. A échantillon comparable, la fréquentation est en progression de 11% par rapport à 2022. Juillet et août sont les mois les plus fréquentés avec plus de 100 000 passages enregistrés. Suit le mois de mai qui a enregistré une augmentation de sa fréquentation de 65% en 2022. Près de 73000 passages ont été enregistrés au compteur de Mareau et 67 000 sur celui de Jargeau en 2022.

=>Hôtellerie de plein air

En 2022, 274 384 nuitées ont été enregistrées dans les campings du Loiret, un chiffre en progression de 3% par rapport à 2019. Les nuitées françaises ont progressé de 10%, tandis que les nuitées étrangères sont en recul de 6%. Le taux d'occupation s'établit à 27,5%, soit - 0.7 point par rapport à 2019. Les nuitées départementales représentent 11,6% des nuitées régionales et se positionnent en 3ème position derrière le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire.

=>Point sur le schéma départemental de développement touristique

Un nouveau schéma de développement touristique a été adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2022.

M. Néraud remercie le Département de la confiance accordée à Tourisme Loiret pour l'accompagnement de ce dernier dans les phases de concertation des acteurs et d'expertise pour la rédaction du schéma.

Ce nouveau schéma est important pour nous tous car il permet de donner un cap, non seulement au Département pour ce qui relève de ses compétences, mais aussi aux partenaires qui prendront part à certaines des actions et à tous les acteurs pour disposer d'une meilleure vision de la stratégie dans le développement de notre territoire.

Pour mémoire, ce schéma met en avant les 4 défis :

- > 1 : Faire du Loiret une destination "Slow tourisme" de l'offre jusqu'à la perception de la clientèle
- > 2 : Faire du Loiret un territoire exemplaire d'accueil et d'hospitalité
- > 3 : Faire du Loiret une destination ludique et familiale
- > 4 : Faire du Loiret une destination de "Tourisme Durable et Responsable"

Le schéma propose 5 axes de travail :

- > - Conforter ou à structurer l'offre via des filières et des thématiques qui constituent le véritable ADN du Loiret,
- > Accompagner les professionnels et les collectivités dans leur développement,
- > Améliorer l'expérience-client et la qualité des séjours, véritable clé de fidélisation,
- > Promouvoir le territoire, en fonction des cibles de clientèles et des marchés déterminés par une stratégie marketing et de communication,
- > S'appuyer sur une gouvernance solide avec les territoires et les acteurs.

Le schéma est téléchargeable sur notre site dédié aux professionnels [note: www.pro-tourismeloiret.com, rubrique "Tourisme Loiret" et "Les orientations fixées par le schéma"]].

Nos grands chantiers 2022

=>Structuration, projets et démarches territoriales

Pour le volet "structuration, projets et démarches territoriales", Tourisme Loiret a participé à la rédaction du schéma qui a mobilisé toute l'équipe, que ce soit dans la concertation des acteurs, les synthèses des propositions et surtout l'organisation des Assises du Tourisme en septembre 2022.

Tourisme Loiret a également co-organisé les rencontres nationales du tourisme à vélo, les 23 et 24 juin 2022 à Orléans. Tourisme Loiret était ainsi partenaire de Vélo & Territoires, ADN Tourisme, France Vélo Tourisme, du Comité Régional de Tourisme Centre Val de Loire, et d'Orléans Val de Loire tourisme, pour l'organisation de cette manifestation nationale. Cette journée fût un succès, M. Néraud salue la parfaite coordination des équipes. M. Néraud remercie notamment Marc Richet, Axel de Beaumont et leurs équipes pour leur implication dans la réussite de cet événement.

Lancement du label "Loiret Pause" le 21 septembre 2022.

Cette nouvelle démarche de valorisation des commerces multi-services essentiels aux visiteurs itinérants affiche une ambition claire : informer et rassurer les clientèles sur la présence de lieux pour faire étape au fil de leur parcours et sur la qualité de l'accueil qui leur sera réservé. M. Neraud rappelle que l'enjeu de la qualité de l'accueil a été rappelé par les professionnels lors des phases de concertation du nouveau schéma de Développement Touristique 2023-2027.

Au delà de ces actions particulières, Tourisme Loiret a poursuivi son appui régulier à de très nombreux porteurs de projets, à travers des conseils ou de la mise en réseau.

Tourisme Loiret a également poursuivi son travail de labellisation (Accueil vélo, Tourisme et handicap, Chambre d'hôtes référence, ce dernier en appui aux Offices de Tourisme du département)

A ce titre, « Tables d'hôtes du Loiret » a été créé et est venu renforcer nos dispositifs de montée en gamme de l'offre touristique.

Nous souhaitons au travers de ce label, mettre en avant la qualité de la prestation « table d'hôtes » de nos professionnels. Ce moment convivial est un temps clé dans le parcours d'un vacancier, où se trouvent partagés autour de la table : la convivialité, les mets et produits locaux, mais aussi des informations touristiques essentielles pour la poursuite de leur découverte de notre territoire. C'est pourquoi il est apparu important de valoriser ces professionnels, aujourd'hui encore trop peu nombreux.

=>Rayonnement, Distribution et communication digitale

Nous avons travaillé à la rénovation de l'espace Loiret sur l'aire d'autoroute de l'A19, dans le cadre d'un partenariat entre Tourisme Loiret (création des visuels) et le Département (financement de la fabrication et de la pose);

Nous avons été présents sur de nombreux évènements :

- Animations Loiret au fil de l'eau,
- Escale en fête,
- Terre de Jim,
- Et divers salons

Nous avons aussi travaillé au cours de cette année 2022 à la valorisation de 20 boucles cyclotouristiques loirétaines sur le site web national de France vélo tourisme.

Sans oublier, la Route de la rose qui cette année encore a rencontré un franc succès médiatique. Le point d'orgue de l'année 2022 fût la présence de Tourisme Loiret les 4 et 5 juin, à la roseraie de Bagatelle à Paris à l'occasion des journées de la Rose.

Parmi les différentes campagnes de promotion du Loiret, citons la campagne de communication pour la Sologne dans 302 salles de cinéma à Paris en septembre 2022 ainsi que la campagne "Noël dans le Loiret" en Ile-de-France début décembre 2022.

Et enfin une mention particulière pour la sortie du Guide du Routard "Oenotourisme en Val de Loire" en septembre 2022, en partenariat avec le CRT.

=>ACTIVITE COMMERCIALE

Concernant l'activité commerciale de Tourisme Loiret :

La Place de marché enregistre 29 628 € de ventes en 2022 (+30% / 2021) et 1 320 000 € de volume d'affaires (+33% / 2021).

Le Service Groupes aura traité 293 dossiers pour un chiffre d'affaires de 488 000 € soit +229% / 2021 -année Covid-; -2% / 2019 et +4% / 2018.

Voilà pour les grands dossiers de Tourisme Loiret en 2022, Davy Masson détaillera ces différents points lors de la présentation du rapport d'activités.

Sans remarque de la part de l'assemblée, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité :

Davy Masson présente le rapport d'activité dont les participants disposent dans leur dossier.

Le document présenté en séance est consultable en annexe du présent procès-verbal et disponible sur le site www.pro-tourismeloiret.com

A l'issue de sa présentation, il demande s'il y a des questions

1-Intervention de M. Desnoues, vice-président de la commission « Développement économique et touristique » à la communauté de commune de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne.(3CBO). Ce dernier souhaiterait que son territoire et plus particulièrement la ville de Courtenay soit mis en avant sur l'autoroute A6 par des panneaux.

Davy Masson rappelle que l'aire d'autoroute la plus proche de Courtenay n'est pas sur le Loiret mais dans l'Yonne ce qui explique dans un premier temps se manque. Il s'engage à venir en échanger avec M. Desnoues dans les meilleurs délais.

2-Intervention de M. Xavier Lelevé, propriétaire du château de Meung sur Loire sur le tourisme d'affaires qui n'apparaît pas dans le rapport d'activité.

M. Masson précise que le tourisme d'affaire n'est pas oublié et qu'une réunion aura lieu avec la CCI, et différents partenaires afin de définir le type d'action approprié à engager le 5 juillet, à ce sujet.

3-Intervention sur le Tourisme de mémoire et le manque de support.

M. Neraud précise qu'il y a eu un travail sur le Cent cinquantième de la guerre de 1870 ainsi qu'une action du Département et du Souvenir Français sur l'élaboration d'un ouvrage sur cette période de l'histoire. Tourisme Loiret contribue également avec la pose de lutrin sur les sites concernés tout comme la route des illustres. Ces lieux sont favorisés sur le site internet de Tourisme Loiret : www.patrimoineduloiret.com. Une page spéciale valorise le tourisme de mémoire sur le site amiral : www.tourismeloiret.com/tourisme-de-memoire.

En ce qui concerne les supports notamment sur les déportations, M. Neraud espère un renforcement du partenariat avec la gestion du musée de Pithiviers.

On peut noter également un projet avec Beaune la Rolande, plantation de 1500 rosiers blancs en souvenir des enfants victimes de la déportation.

M. Julien, directeur de l'office de tourisme de Sully précise que son office travaille sur le tourisme de mémoire avec le Cercil, notamment sur la mise en place de visite des fermes de Cerdon et Vannes sur Cosson.

5-Intervention de Me Bataille

M. Neraud précise qu'il n'existe pas de territoires ne possédant pas de potentiel touristique.

Il y a toutefois 2 territoires communautaires sans office de tourisme, la communauté de commune de la forêt et de la Beauce Loirétaine. Concernant la Communauté de Commune de la forêt, un schéma de développement touristique a été établi par Tourisme Loiret et pour la Beauce Loirétaine, un travail sera présenté aux élus prochainement.

Sans aucune voix contre ni abstention, le rapport d'activité 2022 est approuvé à l'unanimité.

Bilan financier :

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2022	31/12/2021
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 844 366 €	2 898 274 €
COTISATIONS	5 310 €	5 075 €
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	64 645 €	26 858 €
SUBVENTIONS		
Conseil Départemental		
- dont subvention commercialisation 25 000€ HT	1 454 000 €	1 385 000 €
- soutien aux animations lounistiques	10 000 €	10 000 €
Autres subventions	24 600 €	27 040 €
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	66 174 €	23 319 €
Utilisation des fonds dédiés	18 400 €	1 218 821 €
Autres produits	67 €	63 €
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 862 821 €	2 704 416 €
ACHATS	432 227 €	1 516 010 €
- dont actions de promotion	392 734 €	
- dont assurance annulation	5 005 €	
- dont fournitures de bureau	7 288 €	
SERVICES EXTERIEURS		
Autres charges externes	237 787 €	219 778 €
Aides financières	11 260 €	10 900 €
IMPOTS TAXES ET VERSSEMENT ASSIMILES	47 459 €	48 012 €
SALAIRES ET TRAITEMENT	864 373 €	582 818 €
CHARGES SOCIALES	285 315 €	251 571 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 763 €	8 507 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS DIVERSES	0 €	47 300 €
REPORT EN FOND DEDIES	655 €	9 400 €
Autres charges	3 €	19 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18 225 €	1 193 858 €

	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES	5 288 €	10 828 €
Produits financiers	1 531 €	1 784 €
Charges financières		
RESULTAT FINANCIER	1 843 €	1 784 €
Produits Exceptionnels		
Subvention d'investissement virée au compte de résultat	2 085 €	2 480 €
Autres	31 €	1 817 €
Charges Exceptionnelles		
Suropération de Gestion	272 €	272 €
Surexercice antérieur	453 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 867 €	4 092 €
DEFICIT	-14 518 €	-2 365 €
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Prestations en nature	27 788 €	30 574 €
Charges		
Mise à disposition gratuite de biens et services	27 788 €	30 574 €

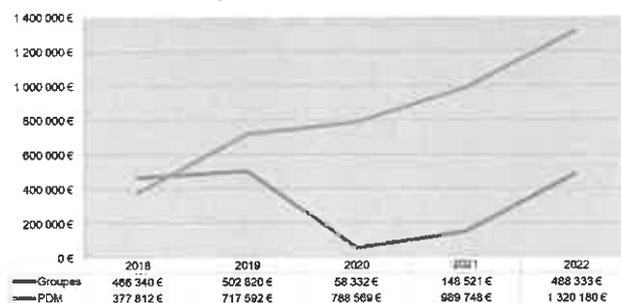
DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation

Ventes de prestations de services

Détail	2022	2021	Ecart	%
Marge sur produits "Groupes"	48 135	13 579	34 557	254,5%
Assurance Annulation	5 005	1 252	3 752	299,6%
Labellisation " Accueil Vélo"	5 681	8 300	-2 619	-31,6%
Commission place de marché	4 887	3 099	1 788	57,7%
Divers	945	628	318	50,6%
TOTAL	64 653	26 858	37 795	140,7%

Evolution du chiffre d'affaires « groupes et place de marché de 2018 à 2022 »



→Chiffre d'affaire « groupes »

Le Chiffre d'affaire 2022 enregistre une nette hausse par rapport à 2021.

Sans atteindre 2019 (année de référence) avec un écart de - 14 487€ avec 220 dossiers. Rappelons que les restrictions sanitaires liées à la pandémie impactaient encore le 1^{er} trimestre 2022.

→Chiffre d'affaire « PDM »

Forte croissance + 33% de volume d'affaire par rapport à 2022 dont 10,3% réalisé via le site de Tourisme Loiret.

Charges d'exploitation

Détail	2022	2021	Ecart	%
Achats	405 022	1 518 010	-1 112 988	-73%
Autres charges externes	237 767	219 778	17 989	8%
Aides financières	11 260	10 300	960	9%
Impôts, taxes et versements assimilés	47 459	48 012	-553	-1%
Salaires et traitements	664 373	592 918	71 455	12%
Charges sociales	285 315	251 571	33 744	13%
Dotations aux amortissements	10 763	8 507	2 256	27%
Dotation aux provisions diverses	0	47 300	-47 300	-100%
Reprises en fonds décaissés	655	9 400	-8 745	-93%
Autres charges	3	19	-16	-86%
Total	1 662 621	2 704 416	-1 041 794	-39%

A retenir

- ↗ **des Achats** (hors plan de relance de 2021) : + 89 598€ destinés au développement et à la promotion touristique.
- ↗ **des charges externes** liées à la reprise de l'activité comme les frais de déplacement
- ↗ **des salaires et traitements : +71 455€**
 - Hausse de la valeur du point
 - Départ en retraite (montant partiellement provisionné compensé par une provision positive 32 818€ en produit) (dotations aux provisions = 0)
 - 2 alternants

Déficit d'exploitation = 18 225€

Utilisation du boni de liquidation pour le Loiret au fil de l'eau à hauteur de 19 559€

Résultat comptable

Déficit comptable de **14 516€** pour un budget 2022 voté en novembre 2021 à l'équilibre.

NOS ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN 2022

Pôle Structuration et Projets	Pôle Rayonnement	Pôle Distribution	Pôle Commercialisation
<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des porteurs de projets site pro mise à disposition d'outils, accompagnement et conseils • Accompagnement des collectivités et des OT diagnostique, schéma. • Qualification de l'offre Labélisation et classement (Accueil vélo, CHR, T&H) • Projets de territoires Loir'étape Loiret au fil de l'eau scandibérique Oenotourisme Route des illustres • Observatoire touristique Recueil des données de fréquentation, enquêtes clientèles en partenariat avec CRT, OT et professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des filières et destinations Châteaux, Route de la rose, Nature & itinérance(actions mutualisées nationales, scandibérique, Loire à vélo) Familles Marques Val-de-Loire et Soignone • Outils de promotion Carte touristique, magazine de l'été, guide vélo, accueils presse, reportages photos, vidéo Participation campagne de communication européenne de relance avec Atout France et le CRT Campagne Noël Médiagare Evénements Bourse touristique, soutien aux animations 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion des offres sur les sites web : Création et amélioration des contenus sur les Sites « Tourisme Loiret, Loiret balades », « Route de la rose » + administration et mise à jour de la base de données Tournisoft • Marketing et réseaux sociaux Animation des réseaux sociaux, campagne sponsorisées Newsletters ciblées « hors Loiret » + contribution aux Newsletters CRT pour élargir les cibles • Développement de la vente en ligne chez les professionnels : Place de Marché 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et création d'offres « groupes » en partenariats avec les OT et les prestataires • Conquête de clientèles brochures séjours et excursion, micro-brochures à destination de clientèles spécifiques, démarchage B to B, salon CE, Eductour, site web « Groupes » • Gestion des contrats et fidélisation de la clientèle Adaptation des journées aux demandes « sur mesure » Gestion des contrats et factures Suivi des accueils, SAV, opérations de fidélisation

Fonction support et gouvernance

ANALYSE DU BILAN

BILAN ACTIF	31/12/2022	Amortissements Provision	31/12/2022	31/12/2021
	Brut		Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciel informatique	694 €	1 050 €	1 050 €	24 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel Technique	1 356 €	3 929 €	7 307 €	756 €
Matériel de Transport	0 €	14 076 €	14 076 €	0 €
Matériel de bureau et informatique	1 074 €	42 152 €	43 226 €	2 893 €
Mobilier	50 000 €	32 730 €	17 270 €	17 270 €
Immobilisations corporelles en cours	101 100 €	0 €	101 100 €	0 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Dépôts et cautionnements versés	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL (I)	209 114 €	80 957 €	209 114 €	134 423 €
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	21 894 €	0 €	21 894 €	4 897 €
Autres créances	18 704 €	0 €	18 704 €	42 874 €
AUTRES				
Valeurs mobilières de placement	100 000 €	0 €	100 000 €	100 000 €
Disponibilités	490 000 €	0 €	490 000 €	1 452 870 €
Charges constatées d'avance	47 942 €	0 €	47 942 €	23 585 €
TOTAL (II)	679 540 €	0 €	679 540 €	1 623 426 €
TOTAL GENERAL (I+II)	1 472 288 €	80 957 €	1 472 288 €	1 780 061 €

BILAN PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	0 €	0 €
Fonds propres avec droit de reprise	0 €	0 €
Reserves pour projets de fin de mandat	14 516 €	2 200 €
Déficit de l'exercice	0 €	0 €
TOTAL (I)	14 516 €	2 200 €
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	0 €	9 400 €
TOTAL (II)	0 €	9 400 €
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	0 €	0 €
TOTAL (III)	0 €	0 €
DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés	111 224 €	242 924 €
Personnel	434 847 €	133 590 €
Organismes sociaux	0 €	76 402 €
Autres dettes fiscales et sociales	0 €	1 038 €
Autres dettes	0 €	511 551 €
Produits constatés d'avance	0 €	768 €
TOTAL (IV)	546 071 €	1 466 271 €
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 472 288 €	1 780 061 €

Bilan actif

→ Les Immobilisations corporelles en cours représentent la part de la subvention utilisée au 31/12/2022 pour financer les panneaux destinés à l'opération de valorisation du patrimoine de proximité.

Pour mémoire, le montant de la subvention d'investissement versée par le Conseil départemental, → 200 000€ en 2019

→ Au 31/12/22, les disponibilités sont de : 796 050€

La baisse de trésorerie par rapport à 2021 s'explique notamment par le solde reversé au Département du Loiret au titre du plan de relance. (inscrit en dettes au 31/12/2021)

Bilan passif

→ Boni de liquidation.

- Pour mémoire

ADEL → 65 992€

OT Terres du Val de Loire → 23 577€

(Boni versé en 2022)

En 2022, 19 559€ sont consacrés à l'opération le Loiret au Fil de l' Eau. (Boni ADEL est entièrement utilisé au 31/12/22)

Au 31/12/2022, 23 577€ restant à utiliser et fléchés vers des actions définies par l'OT des Terres du Val de Loire.

L'utilisation de ces fonds impacte le résultat et les réserves de fonctionnement.

→ Les Fonds dédiés :

- Route de la Rose (montant fléché lors du COPIL)

→ Dettes : En baisse par rapport à 2021

- Fournisseurs et comptes rattachés
- Autres dettes

Il n'y a plus l'impact du plan de relance sur notre bilan en 2022.
Le bilan 2022 s'équilibre à hauteur de 1 078 845€

Rapport du Commissaire aux Comptes :

Me Boutelet, commissaire aux comptes du Cabinet ORCOM Audit prend la parole.

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES DU LOIRET relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

L'association a constitué une provision pour risque et charge pour un montant de 159 407.99 euros au titre des indemnités de départ en retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation et nous avons vérifié les données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant de la provision inscrite au passif à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifique.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels, notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823.10.1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sans aucune voix contre ni abstention, le rapport financier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Sans aucune voix contre ni abstention, l'affectation du résultat 2022 (déficit) 14516€ sur les réserves est approuvée.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé à l'unanimité.

Orientations 2023 :

M. Frédéric NERAUD présente les orientations 2023.

=>La structuration, projets et démarches territoriales :

▪ Le Loiret au fil de l'eau : appui au Département pour la valorisation touristique :

Tourisme Loiret apporte un appui à l'Appel A Projets « maisons éclusières » avec visites de sites et information des prestataires.

À noter aussi la réalisation d'une newsletter professionnelle « L'actu pro au fil de l'eau »

▪ La Randonnée pédestre, le cyclotourisme et les autres activités de pleine nature :

Accompagnement du Département dans le renouvellement et la sélection des itinéraires touristiques pédestres;

Poursuite de la labellisation « Accueil vélo » : 39 renouvellements et déjà plus de 10 nouveaux ;

Poursuite du travail de valorisation touristique de la forêt d'Orléans (Copil prévu en septembre) ;

▪ Route des Illustres :

Déploiement des panneaux après validation par chaque commune et par la commission du Département ;

▪ Valorisation du terroir par ses productions et ses producteurs:

Lancement d'un plan d'action pour l'œnotourisme, avec nos partenaires OT et consulaires ;

Lancement d'un magazine agritourisme commercial à destination des Groupes;

Et bien sûr appui à d'autres projets tels que les actions « Mangeons Loiret - Menu signature » ou bien encore le projet de route de la gastronomie porté par la CMA ;

=> « Rayonnement et promotion du territoire »

Des opérations et campagnes de communication sont prévues :

▪ Campagne de notoriété mutualisée avec tous les OT : affichage dans le métro parisien en avril 2023 ;

▪ Campagne digitale Sologne sur TF1 et France TV, avec nos partenaires de la marque,

▪ Campagne spécifique Route de la rose réalisée grâce aux contributions financières des partenaires,

▪ Projets de campagne digitale à l'automne, pour conforter la campagne mutualisée du printemps et projet de campagne sur la période de Noël ;

Participation à plusieurs événements, notamment : salon des arts du Jardin à Orléans (avril), salon « Jardins, jardin » à Paris (juin) et bien sûr « Escalade en fête » et « Festival de Loire » (septembre) ; Par ailleurs, le CRT finalise la nouvelle identité graphique de la marque Val de Loire, que nous relayerons et sur laquelle nous nous appuyerons bien sûr, compte tenu de la notoriété de celle-ci au niveau national et international.

Renouvellement de toutes les éditions « papier » :

Carte touristique « générique », dépliants « Loiret au fil de l'eau », « Châteaux du Loiret », Route de la rose.

Aires d'autoroutes :

Nous travaillons actuellement en partenariat avec l'OT Terres du Val de Loire et le Département pour la valorisation touristique de nos offres sur l'aire de service de Beaugency-Messas.

=>La commercialisation

▪ Développement de la vente en ligne – Place de marché

L'absence en 2023, de notre collaboratrice Cécile Cardon pour raison de maladie, ne nous a pas permis de mettre en œuvre tous les nouveaux projets liés à la Place de marché.

Malgré cette situation, les collaborateurs poursuivent en 2023 l'appui aux professionnels sur la Place de marché et le SAV.

A la demande du Département, nous avons mis en place une solution de billetterie en ligne pour le festival de musique de Sully et du Loiret.

▪Service Groupes

En 2023, nous poursuivrons nos efforts de promotion commerciale : nouvelle édition de la brochure, mais aussi nouvelles actions marketing (démarchage...);

Le prévisionnel de volume d'affaires est aujourd'hui à +10% par rapport à 2022 ; toutefois l'année n'est pas terminée et il faut pour cela qu'aucun imprévu majeur n'intervienne, mais nous sommes très optimistes et nous pensons que c'est bien cette année 2023 que Tourisme Loiret enregistrera son record de vente GROUPES de toute son histoire avec un chiffre d'affaires estimé à 530 000 €.

Sans aucune voix contre ni abstention, les orientations 2023 sont approuvées à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2023

CHARGES	Budget	Real	Budget	PRODUITS	Budget	Real	Budget
	2022	2022	2023		2023	2022	2023
ACHATS	302 800	105 027	271 800	SUBVENTIONS	1 439 290	1 453 000	1 473 000
Développement touristique	296 000	392 734	260 000	• Conseil départemental			
Assurance Annulation	1 000	5 005	6 000	↳ Subvention de Fonctionnement	1 459 000	1 459 000	1 444 000
Fournitures de bureau	5 800	7 288	5 800	↳ Subvention "soutien aux animations touristiques"	10 000	10 000	0
SERVICES EXTERIEURS	235 650	237 767	344 950	- Autres			
Charges opérationnelles	107 800	117 294	110 400	↳ Route de la Rose, divers	29 200	24 800	29 800
Pôle Web- Location matériel - Frais de déplacement - Cotisations professionnelles				↳ Cotisations	5 000	5 301	5 100
Charges de fonctionnement	58 850	51 566	61 450				
Charges Entretien véhicules/matériels-Affranchissement - Téléphone- Assurances- Honoraires							
Charges de Personnel	69 000	68 905	73 000				
IMPOTS ET TAXES	58 500	52 453	60 700	Production vendue	35 500	64 653	62 700
Taxes assises sur la masse salariale	51 500	45 764	54 000	Marge commerciale "groupes" + place de marché		53 022	50 100
Autres Taxes - CFE - TVA sur Subvention	7 000	6 689	6 700	↳ Labellisation Accueil Vêto, divers		5 681	6 000
				↳ Assurances + Produits des activités annexes		5 950	6 600
CHARGES DE PERSONNEL	906 700	949 485	949 800	PRODUITS FINANCIERS	900	1 823	1 000
Remunérations brutes	635 000	664 373	656 000				
Charges	271 700	285 315	293 800				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 500	10 763	18 000	DOT AUX PROVISIONS - TRANSFERT DE CHARGES	2 000	85 574	10 000
Amortissement Mobilier - Matériel informatique - Autres	10 500	10 763	18 000	FONDS DEDIES N-1	0	19 400	0
				↳ Reprise de provisions		32 018	
DOTATIONS AUX PROVISIONS DIVERSES	20 400	0	15 800	↳ Transfert de charges	2 000	33 356	15 000
Provision retraite	20 400	0	15 800				
AUTRES CHARGES	10 050	11 263	50	AUTRES PRODUITS	0	67	0
Autres charges de gestion courante	50	3	50	↳ Différence de règlement produit		67	
Opérations spécifiques - Soutien aux animations touristiques	10 000	11 260					
CHARGES EXCEPTIONNELLES		913		PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000	2 800	2 400
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		913		↳ Reprise sur Subvention investissement	3 000	2 769	2 400
Charges sur exercice antérieur				↳ Produits exceptionnels /opérations de gestion		31	
REPORT EN FONDS DEDIES		455					
TOTAL CHARGES	1 644 600	1 663 602	1 801 600	TOTAL PRODUITS	1 614 600	1 651 110	1 631 000
RESULTAT - Excédent				Excédent	0	14 516	0

Le budget 2023 s'équilibre avec un total de 1 561 000€.

Principales sources de financement

Le Conseil départemental, principale financeur de tourisme Loiret avec une demande de subvention de **1 444 000€**

En 2022, on parlait de subvention de fonctionnement, en 2023 c'est une subvention d'investissement à hauteur de 260 000€, qui finance l'ensemble de nos actions en faveur du développement touristique.

Et par différence, 1 184 000€ qui serviront au fonctionnement.

Le montant de subvention de 1 444 000 reste provisoire, il sera définitif lors du règlement du solde de la subvention en 2024 lorsque les recettes commerciales seront connues puisque l'écart entre N et N-1 sera déduit de la subvention à hauteur de 50%.

Autres subventions

Un copil Route de la Rose a défini les participations de nos partenaires qui sont estimées à **29800€** pour 2023. (CD, Métropole, Cc Terres du Val de L, Canaux et F, Loges, Berry LP, OT grand Pithiverais, Mairie de Bellegarde)

→Autres financements = Ressources propres

- Cotisations 2023= **5100€** (*montant adhésion voté en AG mai 2022*)
- Marge sur les produits groupes et pdm = **50 100€**

Labellisations Accueil Vélo= 6 000€ à l'année 200 TTC par prestataire

On notera dans les autres produits 19 400€ dont 9 000€ dans les transferts de charges qui correspondent à la refacturation du festival de Sully au conseil départemental.

Présentation des CHARGES

En ce qui concerne les charges de fonctionnement dont nous avons un détail dans le budget, on notera .:

Une augmentation des charges extérieures principalement sur la maintenance informatique et les charges de personnel

Hausse de la ligne « charges de personnel » **+43 100€**, s'explique notamment :

- Hausse significative du point d'indice sur l'année 2022, **+4%**
- Projection 1 CDD pour 3 mois – gestion billetterie Sully
- Hausse des charges notamment la mutuelle.

Hausse de la ligne amortissement avec en prévisionnel l'achat d'un véhicule pour remplacer 1 véhicule.

Une provision retraite à la baisse suite à un départ en 2022.

Nous avons en 2021, une ligne « animations touristiques » qui n'existe plus puisqu'elle correspondait à la dépense de la subvention de 10 000€ octroyé par le département et qui disparaît en 2023.

L'ensemble des financements énoncés permettent une continuité des actions en cours et le développement de nouvelles actions schématisées ici sous forme de pôles.

• Pôle structuration et projets	32% du budget.	499 520€
• Pôle Rayonnement et Distribution	44%	686 840€
• Pôle commercialisation	14%	218 540€
• Fonction support et gouvernance	10%	156 100€

Sans aucune voix contre ni abstention, le prévisionnel 2023 est approuvé à l'unanimité.

COTISATIONS 2024

Davy Masson informe les prestataires que les cotisations restent inchangées pour 2024.

LES COLLEGES	MONTANT 2024
1^{er} Collège : Les membres du conseil Départemental sont exonérés de cotisations	0 €
2^{ème} Collège : Les organismes consulaires, les syndicats professionnels et institutions touristiques représentatifs	10 €
3^{ème} Collège : les Collectivités Territoriales	
▣ Les communautés de communes avec une cotisation par tranche d'habitants.	
• Jusqu'à 19 999 habitants	200 €
• Entre 20 000 et 29 999 habitants	300 €
• Au-delà de 30 000 habitants	500 €
▣ Communauté d'Agglomération	800 €
▣ Communauté Urbaine/Métropole	800 €
4^{ème} Collège : Les Offices de Tourisme du territoire	Voir collectivités territoriales
5^{ème} Collège : Les Professionnels du Tourisme Gratuité pour les utilisateurs "Place de Marché"	10 €

Sans aucune voix contre ni abstention, le montant des cotisations 2024 est approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. NERAUD donne la parole à Mme Pauline MARTIN, vice-présidente du Conseil départemental qui représente le président, Marc Gaudet.

Me MARTIN remercie les conseillers départementaux, les maires et l'ensemble des acteurs du tourisme. A cette occasion, Me MARTIN rappelle que le Département fête les 10 ans de l'appellation « Loirétains ». Elle rappelle le rôle essentiel de Tourisme Loiret dans l'action touristique avec également la commission Culture, Attractivité et Tourisme présidée par Me Laurence Bellais.

Elle rappelle les actions phares du Département et notamment le travail sur le canal avec pour fil conducteur le Loiret au fil de l'eau.

Elle remercie l'ensemble de l'équipe de Tourisme Loiret pour son efficacité.

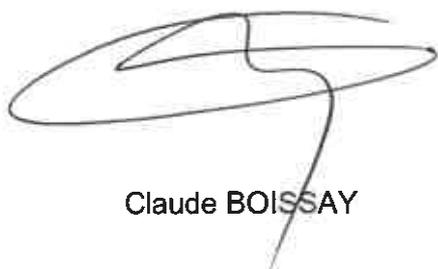
Avant de clôturer cette assemblée Frédéric NERAUD remercie l'ensemble des participants et leur souhaite une bonne saison touristique.

Il remercie les équipes de Tourisme Loiret de leur implication et leur professionnalisme.

Remerciements également à tous les acteurs du tourisme publics et privés avec qui Tourisme Loiret entretient d'excellents rapports et qui sont à nos côtés quotidiennement ; également à Marc Gaudet, Laurence Bellais et l'Assemblée Départementale de la confiance renouvelée chaque année dans le financement de notre structure et les différentes actions que nous menons.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question dans l'assemblée n'étant posée la séance est levée.

Le Secrétaire,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, thin tail extending downwards.

Claude BOISSAY

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a series of connected, wavy lines that form the letters of the name.

Frédéric NERAUD